

l'information commerciale et des renseignements sur les marchés, à former des alliances stratégiques et à acquérir des techniques et des capitaux d'investissement.

- Le rôle principal du gouvernement est d'encourager et de faciliter, et non pas de subventionner.

Les rôles gouvernementaux précédemment esquissés montrent clairement que ces mesures sont prises pour stimuler et faciliter les initiatives de DCI prises par le secteur privé. Le gouvernement ne subventionne pas; mais il partagera les risques avec les PME afin de stimuler davantage leurs activités. Ce principe a été reconnu dans les Lignes directrices communes à tous les programmes, que le gouvernement fédéral applique à tous ses ministères dans le cadre de son initiative de DCI. Les Lignes directrices communes à tous les programmes tiennent compte du fait que le secteur privé avait recommandé que les ressources gouvernementales disponibles pour appuyer les entreprises soient concentrées, avant tout, sur les plus petites qui sont les mieux en mesure de tirer parti du soutien public, et que les entreprises assument une part plus importante des coûts engagés par le gouvernement pour les foires et les missions commerciales. Selon les Lignes directrices, l'aide au commerce international est maintenant réservée aux petites entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 10 millions de dollars ou aux entreprises qui comptent moins de 100 employés (secteur manufacturier) ou moins de 50 employés (secteur des services). Pour stimuler l'exploration de nouvelles possibilités de DCI ainsi que la collecte de nouveaux renseignements sur les marchés, une aide financière remboursable est offerte aux petites entreprises pour leur première participation à une foire commerciale sur un marché cible, le montant de l'aide diminuant avec les participations subséquentes. Toutes les sociétés qui participent à des missions commerciales organisées par le gouvernement doivent assumer leurs propres coûts directs et partager les frais communs avec le gouvernement.

Le Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a aussi été refocalisé pour ne fournir un soutien financier direct qu'aux petites entreprises; ce soutien financier est remboursable en cas de succès. Pendant la dernière année financière, les 998 petites entreprises qui ont tiré avantage du PDME ont déclaré 233,3 millions \$ en ventes et en contrats - pour un soutien financier public de 10,5 millions de dollars. Le PDME stimule les sociétés qui ont une capacité immédiate d'exporter (la préférence étant donnée aux petites entreprises qui ont un chiffre d'affaires supérieur à 250 000 \$) et qui ont des moyens financiers et un chiffre d'affaires pouvant leur donner une chance raisonnable de succès, cela pour garantir que le PDME ne devient pas un programme de subventions.

Pour les PME bien établies à la recherche d'un financement additionnel qui leur permettrait d'exporter, la Banque de développement du Canada offre divers programmes, dont celui des capitaux pour financer la croissance (ou Fonds de croissance). Ce type de prêt est offert pour un large éventail d'initiatives liées à la croissance, y compris le financement de stocks et de comptes recevables plus importants, la mise au point de produits, la mise en marché de nouveaux produits ainsi que le développement et l'exploitation de marchés étrangers.

- Les programmes et services du gouvernement doivent compléter ceux du secteur privé et ne doivent pas concurrencer ou remplacer ce que les provinces, les municipalités ou le secteur privé offrent déjà.

Depuis 1894 et la nomination du premier délégué commercial, le gouvernement se concentre sur les programmes et services de DCI qui ne sont pas facilement obtenables de sources publiques ou commerciales. Les programmes et services gouvernementaux de DCI offerts dans les cent dernières années ont continuellement évolué afin d'inclure la plus haute valeur ajoutée possible et ce, en réponse aux besoins des sociétés canadiennes. L'actuelle stratégie de DCI vise à garantir que le gouvernement continue à fournir des services à valeur ajoutée. Le gouvernement refocalisera ses programmes et services au fur et à mesure que de nouveaux programmes et services seront offerts par le secteur privé ou par d'autres sources publiques et qu'ils seront accessibles à toutes les sociétés canadiennes.

En plus de veiller à fournir des services contenant la plus haute valeur ajoutée possible, le gouvernement collabore activement avec le secteur privé. Des organismes du secteur privé sont d'ailleurs associés aux Équipes sectorielles nationales et orientent la préparation de la SCCI. Dans le cas du secteur